

## EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

---

**OBJET** : Création des budgets annexes de la commune nouvelle

Séance du 27 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre à vingt heures huit minutes, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt novembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27**

**Membres présents : 19**

MM. ARGENTI Bernard, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, FERRARI Jean, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier,

Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TREUVELOLOT Catherine,

**Membres absents excusés : 4**

MM. BLEIN Jean (représenté par M CHAPUIS Gérard), ZANI Guy (représenté par M BOURGEOIS Didier), Mmes LETRAY Marie-Odile (représentée par M PIFFADY Philippe), TRAINI Marie (représentée par M ARGENTI Bernard),

**Membres absents : 4**

MM. RENAUD Jean-Xavier,

Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, ROTARU Maria.

**Secrétaire de séance** : Mme CARRARA Carole.

**Soit : 19 présents, 4 pouvoirs.**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2018-92 du 19 octobre 2018 par laquelle est créée une Commune Nouvelle entre Cormaranche-en-Bugey, Hauteville-Lompnes, Hostiaz et Thézillieu.

Monsieur le Maire indique au Conseil que dans le cadre de la création d'une Commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il convient de délibérer sur la liste des budgets annexes de la future Commune nouvelle.

Monsieur le Maire propose la création des budgets annexes suivants

- « Section de Vaux-Saint-Sulpice »
- « Régie des Energies d'Hauteville-Lompnes »
- « Gîte d'Hostiaz »
- « Régie des bois et forêts »
- « Lotissement le Grana »
- « Lotissement le Planachat »
- « Lotissement Pré Devant »

Monsieur le Maire précise que le budget « Régie des bois et forêts » regroupe les budgets annexes « Forêt » d'Hauteville-Lompnes et « Régie des Bois » de Cormaranche-en-Bugey.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE la création au 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un Budget Annexe « Section de Vaux-Saint-Sulpice » assujetti à la TVA sur son activité forestière uniquement,
- APPROUVE la création au 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un Budget Annexe « Régie des Energies d'Hauteville-Lompnes » assujetti à la TVA,
- APPROUVE la création au 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un Budget Annexe « Gîte d'Hostiaz » assujetti à la TVA,
- APPROUVE la création au 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un Budget Annexe « Régie des bois et forêts » assujetti à la TVA,
- APPROUVE la création au 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un Budget Annexe « Lotissement le Grana » assujetti à la TVA,
- APPROUVE la création au 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un Budget Annexe « Lotissement le Planachat » assujetti à la TVA,
- APPROUVE la création au 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un Budget Annexe « Lotissement Pré Devant » assujetti à la TVA,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI

